

Le 4 octobre 2019

‘Par SDE et par courrier’

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l’énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-4008-2017**  
*Demande d’Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à l’achat et à la vente de gaz naturel renouvelable*

---

Chère consoeur,

Le GRAME répond par la présente à la demande de la Régie formulée dans votre correspondance du 3 octobre 2019<sup>1</sup> à l’égard du traitement procédural à suivre dans le présent dossier suite au dépôt par le Distributeur d’une demande de révision de la décision D-2019-107, plus particulièrement sur l’opportunité de suspendre, en tout ou en partie, l’examen du dossier.

En l’absence d’une disposition dans la *Loi sur la Régie de l’énergie* prévoyant la suspension de l’exécution d’une décision contestée par une demande en révision, le GRAME soumet que la suite de l’examen du dossier ne devrait pas faire l’objet d’une suspension<sup>2</sup>, d’autant plus que les délais encourus depuis le dépôt de la demande initiale d’Énergir s’avèrent déjà extrêmement longs.

Par ailleurs, dans la mesure où la Régie, en raison d’un risque de préjudice sérieux et irréparable, selon les critères établis par la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, devait ordonner la suspension de la décision et, dans le cas présent, de la suite de l’examen du dossier, la demande de révision déposée par Énergir devrait quant à elle être instruite et jugée de manière urgente<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> A-0070

<sup>2</sup> Voir *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., J-3, art. 107, al. 1

<sup>3</sup> *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., J-3, art. 107, al. 2

⌘ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⌘  
Avocate / Lawyer

---

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agr er, Me Dubois, l'expression de nos salutations distingu es.

*(S) Genevi ve Paquet*

**Genevi ve Paquet, avocate**

cc. Me Hugo Sigouin-Plasse pour  nergir